

Juin 2010

# Le petit Frazéen

n° 6

Bulletin  
Municipal



*Notre village évolue.*

*Nous sommes de plus en plus nombreux: depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, nous sommes officiellement 526. Mais ce recensement, qui a été effectué en 2007, est déjà en retard sur la réalité, car depuis cette date nous sommes déjà plus nombreux. Bienvenue d'ailleurs aux 4 bébés nés depuis le début de l'année, ainsi qu'à ceux annoncés pour les mois qui viennent ; bienvenue également aux Frazéens installés depuis peu !*

*Les jeunes Frazéens eux aussi changent : certains partent étudier de plus en plus loin, et la commune est fière lorsqu'ils reviennent raconter l'aventure vécue à l'autre bout du monde.*

*Nous construisons un nouveau village, et les bâtiments qui sortent de terre en ce moment sont là pour offrir un nouvel avenir à ce village, un avenir plus convivial, plus facile à vivre au quotidien.*

*Mais ces changements ou évolutions ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essentiel: nous sommes avant tout des gens de Frazé, ce qui signifie que nous aimons et respectons notre village.*

*Bien sûr, en disant cela je pense à son patrimoine exceptionnel, son architecture exemplaire, que nous devons mettre en valeur et préserver. Les bâtiments que nous construisons, avec l'aide des architectes des bâtiments de France, s'inscrivent dans ce respect du patrimoine ; de même, la promenade du lavoir, destinée à mettre en valeur l'ensemble de l'église, s'inspire de cette démarche de préservation de l'esprit du site.*

*Quelques reportages télévisés ont permis de diffuser de très belles images de notre commune, et les Journées du Patrimoine, que l'on prépare activement en ce moment, sauront sûrement cette année encore conquérir un large public.*

*C'est ainsi que petit à petit le rayonnement de notre commune s'étend, pour notre plus grande fierté.*

*Et nous qui y vivons au quotidien savons la chance que nous avons.*

*Bien à vous,*

*Brigitte Pistre*

### Page de couverture

« Frazé plage » : immortaliser le chantier du commerce à l'étape du gros œuvre achevé est l'idée de la couverture de notre bulletin. Une photo de travaux de maçonnerie n'est jamais très esthétique, aussi avec un peu de créativité sur le réglage des couleurs on parvient parfois à un rendu pictural original.

Vous découvrez ainsi nos deux bâtiments (dont celui des chambres d'hôtes qui n'est pas visible depuis la rue) avec une touche estivale, dominantes de bleu et de jaune. Un petit air de vacances qui ne sauraient tarder : Frazé plage.

Bonnes vacances à tous !

## Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

### ➤ Un comité consultatif pour notre futur commerce

Validé en Conseil municipal le 12 février 2010, le projet de mise en place d'un comité consultatif devant mener une réflexion sur les attentes et l'organisation de notre commerce multi-services s'est concrétisé par une première réunion le 14 mai dernier. Ce groupe de travail est composé de membres du Conseil municipal et d'habitants de la commune.

Durant cette réunion, il a été décidé de créer des sous-groupes, cinq commissions, ayant pour vocation de travailler sur les sujets nécessaires à la finalisation du projet :

- **La commission juridique** (Virginie GATINEAU, Brigitte PISTRE, Sylvie SURCIN, Bruno THORRIGNAC) doit définir, à la lumière de la réglementation applicable, la convention devant régir les droits et obligations du ou des futurs gérants.
- **La commission financière** (Michel FRABOULET, Xavier HEROIN, Michel LANGLADE, Brigitte PISTRE) est chargée de réaliser les études et simulations permettant de déterminer les conditions financières du partenariat, à partir des charges et gains attendus.
- **La commission produits et prestations** (Sandra BIDAULT, Jean-Pierre et Jeanine BROUARD, Marie CARILLO, Michel FRABOULET, Muriel GIROUX, Alain et Patricia GUILLON, Christelle GUTIERREZ, Xavier HEROIN, Michel LANGLADE, Philippe LEBEL, Stéphane et Stéphanie PERSON) a pour objectif d'établir un cahier des charges des attentes de la commune quant aux produits qui seront vendus et au type de restauration attendu.
- **La commission chambres d'hôtes** (Jean de BANNES, Isabelle LAVIE, Fabien MASSON, Sylvie SURCIN) transmettra toutes informations sur les prix et prestations habituellement pratiqués dans d'autres communes pour des hébergements similaires et optimisera la labellisation de l'ensemble.
- **La commission de communication de recrutement** (Bernard BERTRY, Alain GAUTHIER, Patricia et Alain GUILLON, Brigitte PISTRE) doit identifier les supports (journaux spécialisés, sites internet) et moyens susceptibles d'être utilisés pour communiquer sur notre recherche.

Chaque commission remettra les résultats de ses recherches lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 9 juillet. Les éléments légaux, commerciaux et techniques des conditions de mise en gérance seront alors connus, il nous sera donc possible de lancer la procédure. Ceci étant, le bouche à oreille fonctionnant, la mairie a déjà reçu des candidatures qui seront examinées avec le plus grand soin.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie si vous souhaitez en savoir plus sur ce projet.



### ➤ Le budget communal

Budget Prévisionnel (BP) et Compte Administratif (CA) sont les deux comptes qui permettent d'une part de prévoir l'année à venir, et d'autre part, en fin d'année, de contrôler que les décisions ont été appliquées et les prévisions respectées.

Rappelons que chacun de ces budgets comporte deux sections bien différentes : le fonctionnement (en recettes et en dépenses) et l'investissement (en recettes et en dépenses). Recettes et dépenses doivent s'équilibrer dans chaque cas.

■ **Les recettes de fonctionnement** (875 584 € au BP 2010) sont principalement composées de :

- la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat,
- les impôts locaux,
- la compensation de la taxe professionnelle,
- la vente de produits ou services (locations de la salle des fêtes, concessions dans le cimetière, etc...),
- les excédents des exercices antérieurs.

■ **Les dépenses de fonctionnement**, pour une somme équivalente, représentent l'ensemble des charges courantes que la commune doit assurer : éclairage public, chauffage des bâtiments, fêtes et cérémonies, fleurissement, salaires des employés, entretien des espaces verts, travaux courants...

En cas d'excédent par rapport aux dépenses, ces recettes de fonctionnement peuvent être en partie reversées à la section « investissement » pour permettre la réalisation d'investissements communaux.

■ **Les recettes d'investissement** (cette année 554 993 € prévus sur le budget communal et 802 916 € sur le budget « Commerces et Hébergement ») proviennent :

- des excédents de fonctionnement que la commune a décidé de réinvestir (cf ci-dessus),
- des subventions accordées, qui peuvent représenter jusqu'à 80 % du montant des travaux,
- des emprunts votés et accordés : cette année Frazé a prévu d'emprunter 150 000 €, remboursables sur 15 ans, pour le financement du projet « commerces et hébergement ». Le remboursement de cet emprunt se fera à l'équilibre puisque les recettes mensuelles de la location-gérance couvriront les mensualités du prêt.

■ **Les dépenses d'investissement** sont tous les travaux importants que la commune réalise : enfouissement des réseaux, constructions, entretien des routes, achat de gros matériel, travaux sur les réseaux d'eau usée ou d'eaux pluviales...

## ➤ Vote des taux

Les impôts locaux ont été votés à l'unanimité du Conseil municipal en légère hausse cette année. Pourquoi une telle décision ?

- Parce que depuis très longtemps, la commune n'avait pas fait évoluer son taux d'imposition. Ceci crée une situation de recul, le coût de la vie ayant augmenté pendant ce temps là.
- Parce que les taux pratiqués à Frazé sont devenus petit à petit parmi les plus bas du département, et sont très nettement inférieurs au taux moyen des communes de la même strate démographique. Par exemple : pour la taxe d'habitation, le taux moyen dans le département est de 60 % supérieur à celui de Frazé.
- C'est aussi un choix logique envers les partenaires financiers auprès desquels sont demandées les subventions que de s'obliger à conduire avec rigueur la question de l'autonomie financière.

Pour toutes ces raisons, il a été jugé bon de mettre en place une augmentation raisonnable des taux d'imposition, qui augmenteront donc de 2 %. Toujours en prenant l'exemple de la taxe d'habitation, précisons qu'il ne s'agit pas de passer d'un taux de 8,06 % à un taux de 10,06 % mais d'augmenter de 2 % le taux de 8,06 %, c'est-à-dire de le passer à 8,22 %.

Le foncier bâti passera de 12,04 % à 12,28 % et le foncier non bâti de 27,09 % à 27,63 %.

Ainsi, par exemple, quelqu'un qui payait 50 € de part communale au titre des impôts locaux paiera maintenant 51 €\*.

(\*Ceci sans prendre en compte les variations liées aux politiques fiscales du Département et de la Région, indépendantes des choix de la commune)

## ➤ Entretien des chemins : place au tracteur vert

Vous l'avez peut être vu, ou bien entendu, en tout cas il est là ! Mais quoi ? Mais le nouveau tracteur de la commune bien sûr. Et oui, notre commune vient de se doter d'un puissant petit engin. Puissant car 75 chevaux, et petit car suffisamment léger pour ne pas avoir à faire passer le permis poids lourd à nos employés communaux.

Ce nouvel achat, d'un montant de 19 900 € HT, ce qui est peu pour un tracteur neuf de la marque John Deere, est accompagné d'une épaveuse (déroussailleuse avec un bras) afin de vous offrir le meilleur.

Les années précédentes, l'entretien de la voirie communale était effectué en sous-traitance une fois l'année, fin juin, pour un coût moyen de 5 000 €. Dorénavant la commune pourra assurer elle-même l'entretien régulier des chemins et voies communales, en effectuant si nécessaire 2 passages dans l'année.

Alors, place, chers Frazéens, laissez passer notre magnifique tracteur...

Coût de cet investissement : 19 900 € HT pour l'acquisition du tracteur et 8 130 HT pour l'achat de l'épaveuse, dont 40 % subventionnés par le Conseil général au titre du fonds départemental de péréquation.

## ➤ Travaux sur les voies communales

Chaque année une convention entre la Communauté de Communes du Perche-Thironnais et la commune de Frazé est signée afin que notre commune bénéficie du regroupement des opérations de gros travaux de voirie. Cette convention permet donc de minimiser le coût d'entretien des voies communales.

Pour cela, une première estimation est établie qui permet à chaque commune d'envisager les travaux à planifier dans l'année, puis un appel d'offre global est lancé. Cet appel d'offre se décompose en deux lots :

- un lot pour les travaux de reprofilage et de préparation pour les enduits (année N),
- un lot pour les travaux d'enduits (année N+1).

Lors de l'ouverture des plis, le vendredi 9 avril à la Grange aux Dimes, 5 entreprises avaient répondu.

Pour le lot n°1, c'est l'entreprise Maisière qui a été retenue. Concernant Frazé, 2 voies communales vont bénéficier en 2010 de travaux de reprofilage : Les Phayes pour 5 323,57 € et La Toucauderie pour 1 188,96 €.

Pour le lot n°2, c'est la STAR qui a été choisie. Cette année à Frazé, les voies du But, de La Haie Vierge, du Mesnil et des Houdraises vont bénéficier de travaux d'enduits pour un montant total de 8 826,25 €.

L'ensemble de ces travaux de voirie est subventionné à hauteur de 25 % par le Conseil général au titre du Fonds départemental d'aide aux communes (FDAIC).



©Mairie de Frazé / P. Lebel

## ➤ La promenade du lavoir : lentement mais sûrement !

Vous le savez, un des projets de la commune est de permettre une promenade d'agrément autour de l'église, grâce à un chemin piétonnier aménagé depuis l'ancienne cour de l'école jusqu'au lavoir, promenade qui se prolongerait par quelques aménagements ludiques pour les enfants du côté de l'étang (mais assez loin des berges pour des raisons évidentes de sécurité et de tranquillité des poissons et des pêcheurs !).

Ceci suppose d'abord d'ouvrir une porte dans le mur qui entoure le parvis de l'église. Ensuite il nous faudra créer le chemin de promenade et la passerelle qui enjambera le cours d'eau derrière l'église, et paysager le tout.

Avant de passer à l'étape réalisation, il a fallu obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, en raison du classement de l'église au titre des Monuments Historiques. C'est chose faite, notre projet a reçu son aval, et nous allons suivre ses recommandations afin de garder le caractère architectural de ce mur d'enceinte et de préserver le site.

Nous avons ensuite déposé un dossier de demandes de financement auprès de l'Etat (DGE), du Département (FDAIC) et de la Caisse d'Allocations Familiales. Tous ces financements ont été obtenus, et nous remercions ces partenaires pour leur soutien actif.

Nous allons donc maintenant commencer les travaux, après avoir choisi un maître d'œuvre (appel d'offres - marché public en cours à l'heure où nous écrivons ces lignes). Cette opération sera menée en 3 phases, dont l'ordre reste à déterminer en fonction des priorités de la commune et des choix techniques qui seront proposés par ce maître d'œuvre :

- la cour de l'école et le parvis de l'église,
- les aménagements du bord de l'eau,
- l'espace jeux pour enfants.

Alors patience les enfants, bientôt vous pourrez utiliser les balançoires et toboggans que nous avons achetés pour vous !

## Les travaux réalisés ou en cours

### ➤ Des travaux pour 2010 : mairie, salle des fêtes, hameaux, bourg...

#### • Mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public

Conformément à la loi du 11 février 2005, la commune est dans l'obligation de faire établir un diagnostic et un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ainsi que des établissements recevant du public. La Communauté de Communes a pris la compétence pour la réalisation des diagnostics, qui sont en cours.

La commune a décidé de commencer la mise en œuvre des travaux permettant une meilleure accessibilité des espaces recevant du public. Dans ce cadre, les travaux suivants ont été votés :

- une allée vient d'être réalisée dans la cour de la salle des fêtes (photo ci-contre), reliant le parking à la rampe d'accès pour handicapés, pour un montant total de 3 690 € HT, financé à 40 % par le Conseil général au titre du FDAIC, soit 1 476 €, et par la commune pour 2 214 € ;
- l'accès à la mairie et en particulier au secrétariat vont également faire l'objet de travaux : élargissement des portes, reprise des sols. Ces améliorations, dont tout le monde va profiter car le secrétariat, dans sa configuration actuelle est peu pratique d'accès et très enfermé, s'élèvent à 10 552 € dont 2 110 € de subventions de l'Etat au titre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) et 4 221 € du Conseil général au titre du FDAIC, soit au total 60 % d'aides financières.



#### • Amélioration des locaux existants

D'autres travaux ont été menés ou vont l'être rapidement. C'est le cas en particulier de la salle des fêtes, qui a été rafraîchie par un joli coup de peinture après la pose de papiers réalisée l'an dernier.

C'est aussi le cas de l'étage de la mairie : ces locaux, dans lesquels était auparavant installé le logement dédié à l'école, sont en cours de rénovation. Le but de ces travaux est de pouvoir utiliser ces m<sup>2</sup> actuellement inutilisables, l'escalier pour y accéder interdisant d'en faire la salle des mariages. Un espace cuisine et des sanitaires vont y être réinstallés aux normes, ce qui redonnera la possibilité de louer ce local. Un bail dédié à un employé (logement de fonction) ou un bail précaire pourra être envisagé. Une délibération a donc été prise dans ce sens qui autorise la signature d'un bail pour un loyer mensuel de 200 €. Ces travaux de remise aux normes s'élèvent à 8891,97 €. Une grande partie des aménagements est réalisée « en régie » c'est-à-dire par les employés communaux.

#### • Enfouissement des réseaux et éclairage public

C'est un gros chantier qui vient de s'achever. La phase 2 d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et la pose de candélabres rue du Puits, rue de l'École, rue du 8 Mai 1945 dans sa partie haute (vers la résidence des Tilleuls) et au début de la rue de Vieuvicq sont maintenant réalisés.

Coût de cette opération : 193 146 € HT + 1 500 € de frais de dossier = 194 646 €, dont 63 % de participation du SDE (Service Départemental d'Électricité) soit 114 020 €, 4 % de participation de France Télécom soit 8 054 € et 37 % de participation de la commune, soit 72 572 €.

- **Travaux d'assainissement aux Houdraises ...**

Des travaux sont en cours aux Houdraises afin de rétablir le bon écoulement des eaux pluviales. Il a été nécessaire de procéder à la réalisation d'un busage avec reprise de la pente d'écoulement vers le fossé.

*Cette opération coûte 6 535 € HT, dont 2 614 € de subventions du Conseil général au titre du FDAIC.*

La réfection des enduits apportera une touche finale à ce chantier.

- **.... Et dans le bourg**

Dans le bourg aussi un chantier d'assainissement va permettre de réparer le réseau abîmé rue du 8 Mai 1945. Là encore, des subventions permettent de financer ces travaux, évalués à 25 760 € dont 11 850 € ont été réglés en 2009. Le solde sera cofinancé par l'Agence de l'Eau (3 564 €), le Conseil général au titre du FDAIC (3 220 €) et la commune (7 126 €).

Également programmée, la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Puits et Place Saint-Pierre est programmée, pour des montants respectifs de 28 950 € et 5 810 €, subventionnés par le Conseil général au titre du FDAIC à hauteur de 25 % à chaque fois, soit 7 237 € et 1 452 €.

➤ **Un commerce multiservices – deux bâtiments**

Chacun aura pu observer l'avancement des travaux de notre futur commerce place Saint-Pierre. Les réunions de chantier se déroulent chaque semaine, le mercredi à 14h30.

Les travaux de gros-œuvre et maçonnerie ont pris un peu d'avance sur le calendrier initial. Aussi, il aura fallu à notre cabinet d'architecte Gau (représenté par Frédéric Gau et Patrice Hennebique) un grand savoir-faire pour parvenir à enchaîner, sans interruption, les travaux de charpente et de couverture. Globalement, l'opération de construction des deux bâtiments se déroule parfaitement bien. La charpente de l'ensemble du bâtiment « commerce » et la couverture de l'épicerie devraient être réalisées pour la fin juillet.

La fin du chantier est toujours fixée officiellement pour fin avril 2011. Ce qui veut dire une inauguration début mai 2011 ! D'ores et déjà, nous avons des demandes de réservation pour les chambres d'hôtes !

Pour information ou rappel, vous trouverez ci-après la liste des entreprises prenant part à la réalisation du chantier :

- Tachau – terrassement, gros œuvre
- La Fertoise des Bois – charpente
- Barbet – couverture
- Barbier – menuiseries aluminium
- Allard – menuiseries bois
- Alfred Ravalement – murs/enduits
- Bezault – cloisons/isolation
- Jonville – électricité
- Ledoux – carrelage
- Coupeau – plomberie aérothermie
- Isorex – peintures et sols souples
- PG Services – équipements techniques



**Montage financier de ces travaux :**

**Coût total de l'opération : 782 000 €, dont :**

- 656 000 € de construction à proprement parler (en « dur »),
- 126 000 € pour les frais divers obligatoires : honoraires et études (architecte, géomètre, coordinateurs), publications...

**Financements :**

Les financements subventionnés sont croisés : ils sont à la fois complémentaires, conditionnés les uns par rapport aux autres et plafonnés. Ces financements ont donné lieu à de multiples calculs, tableaux et réunions, notamment en Sous-Préfecture. Un grand merci au passage à Monsieur Cheylan, le Sous-Préfet, qui a aidé Frazé dans la gestion délicate de ces dossiers.

**Subventions attribuées à ce jour :**

- **Réserve parlementaire** de Monsieur Albéric de Montgolfier, Sénateur et Président du Conseil général : **5000 €**
- **Conseil général** : le soutien financier du Conseil général est accordé dans le cadre de l'aide aux investissements réalisés par les communes pour le maintien du commerce en milieu rural : **20 000 €**
- **Région Centre**, pour le bâtiment « hébergement » : **9 000 €**
- **Europe** : avec le programme « Feader », l'Europe s'engage à participer à la revitalisation des territoires ruraux. Frazé bénéficie d'un double engagement :

- un premier engagement de **24 000 €** accordés pour le bâtiment « hébergement » (notons que c'est la première fois qu'un projet de ce type financé par Feader est porté par une commune)
  - et un autre engagement de **100 000 €** pour les commerces ; c'est le premier dossier présenté et accepté en Eure-et-Loir sur l'enveloppe régionale attribuée par l'Europe
- **Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme**, à travers le Fisac : **156 000 €** (plafond de 30 % du coût réel appliqué à la fin des travaux). Fisac est un fonds qui vise en priorité à préserver ou à développer un tissu commercial de proximité dans les territoires ruraux

#### Subventions en attente :

- **Communauté de Communes** via un fonds de concours dont le principe a été voté. Le montant attribué sera connu lors du prochain Conseil communautaire.
- **Pays Perche** (financement **Région Centre**), dans le cadre du développement ou du soutien des services de proximité, des filières courtes et du développement touristique. Le montant définitif sera connu après que le Contrat de Pays sera signé avec la Région.

#### L'engagement communal :

Frazé assurera les financements complémentaires :

- par autofinancement : **100 000 €** ont déjà été versés sur le budget 2009 et le budget 2010 a été voté pour une **somme équivalente**.
- **150 000 €** d'emprunt, remboursable sur 15 ans. Les échéances mensuelles de cet emprunt correspondront aux loyers perçus, ce qui en fera une opération neutre au plan du budget communal.

*Soulignons que cet emprunt portera l'annuité des dettes de Frazé à 20 € par habitant. Pour information, les communes de taille équivalente affichent une moyenne de 54 € dans le Département et de 77 € dans la Région Centre.*

### **Nos commerces sont précieux, faisons les vivre !**

Nous avons la chance, à Frazé, de disposer d'une **boulangerie** et d'une **charcuterie artisanale**, offrant toutes les deux des produits de qualité. C'est un atout, car à notre époque, beaucoup de communes n'ont plus de commerces. Faisons les vivre en allant régulièrement y faire nos achats : c'est à nous tous qu'il incombe de préserver ces lieux de convivialité si importants pour la vie de notre village.



© Mairie de Frazé / P. Lebel

#### ➤ Un terrain de foot à Frazé

L'ancien terrain de camping va très prochainement pouvoir accueillir nos jeunes Frazéens adeptes du football. Une surface de 1 800 m<sup>2</sup> a été spécialement aménagée pour y implanter un terrain de football équipé de deux buts pour minimes (600 x 210 cm).

La pelouse, soigneusement entretenue par nos employés communaux, devrait être praticable d'ici au début du mois de juillet. Le tracé du terrain par des bandes blanches sera réalisé grâce à Monsieur Scherneau, Frazéen et Président du club de l'Etoile de Brou, qui a la gentillesse de mettre à la disposition de la commune le matériel adapté.

Ce terrain de football sera accessible toute l'année, par tous, hormis lors des séances de tir à l'arc où, par mesure de sécurité, son accès sera totalement interdit. Il sera inauguré dans l'après-midi du 13 juillet par Madame le Maire en présence de Luc Lamirault, Vice-Président du Conseil général qui a contribué au financement de cet aménagement.

Il est maintenant temps d'oublier le nom de « terrain de camping » pour ce lieu devenu un endroit d'activités sportives... alors, rendez-vous tous le 13 juillet !

#### ➤ Plan Local d'Urbanisme : le plan de zonage est à l'étude

Après avoir défini les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, nous sommes entrés en phase d'élaboration du plan de zonage de la commune.

Ce Plan de zonage distinguera quatre types de zones :

- les zones urbaines (U),
- les zones à urbaniser (AU) en indiquant à chaque fois leur vocation (activité ou mixte),
- les zones agricoles (A),
- les zones naturelles et forestières (N).

A chaque type de zone sera attribuée une couleur sur le plan qui permettra de les reconnaître immédiatement.

**Les zones urbaines dites « zones U »** sont « les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter » (article R.123-5 du Code de l'Urbanisme). Ainsi, dans le plan de zonage, les zones U couvriront les zones urbaines existantes en fonction de la morphologie du tissu urbain et des usages :

- la zone Ua concernera les secteurs les plus anciens du bourg,
- la zone Ub couvrira les secteurs bâtis les plus récents (le plus souvent des quartiers d'habitat pavillonnaire),
- la zone Ue s'appliquera aux équipements publics,
- la zone Uh s'appliquera aux hameaux.

**Les zones à urbaniser dites « zones AU »** sont définies comme suit par l'article R.123-6 du Code de l'Urbanisme : « peuvent être classées en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation ». Cette urbanisation peut être étalée dans le temps. On distinguera alors :

- les zones 1AU (urbanisation à court terme),
- les zones 2AU (urbanisation à moyen et long terme).

**Les zones agricoles dites « zones A »** sont les « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles » (article R.123-7 du Code de l'Urbanisme). C'est un régime strict et surveillé ; seules les constructions ou installations nécessaires aux services publics et à l'exploitation agricole y seront autorisées. Les zones A couvriront la majeure partie du territoire puisqu'elles regrouperont l'ensemble des terres cultivées.

**Les zones naturelles et forestières dites « zones N »** sont les « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels » (article R.123-8 du Code de l'Urbanisme). On distinguera :

- les zones N (zone naturelle protégée), qui couvriront les ensembles naturels (terrains participant à la qualité environnementale de la commune),
- la zone Nc destinée au cimetière,
- la zone Ne dédiée aux équipements de loisirs (plein air),
- la zone Nh consacrée aux petits hameaux et aux écarts. Dans ces secteurs Nh, seules les extensions mesurées des constructions existantes et les constructions annexes seront autorisées. Seront ainsi totalement interdites les nouvelles constructions principales.

À ces différentes zones se superposeront des emplacements réservés (notamment pour la construction future d'équipements publics) et les espaces boisés classés.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

### ➤ **L'inventaire du patrimoine bâti sur Frazé continue...**

L'inventaire du patrimoine bâti sur la commune reprend, après une interruption de quelques mois, la mission réinvestit le territoire communal. En effet, le Parc naturel régional du Perche, qui conduit depuis 2008 des inventaires du patrimoine bâti sur ses communes, avait choisi pour l'année 2009 la commune de Frazé (nouvellement membre).

Après des recherches documentaires, tous les éléments appartenant au patrimoine bâti public et privé sont répertoriés et inventoriés selon une méthode normée. Les données sont analysées et les résultats seront portés à la connaissance du public à l'occasion d'une conférence.

Pour faciliter la compréhension historique des différents édifices observés, les propriétaires seront invités à faire part des renseignements qu'ils pourraient détenir lors des visites de terrain de Melle Laëtitia Casses, auxquelles plusieurs élus se proposent de participer.

Le Parc vous en remercie vivement.

**A noter :** pour fêter le renouvellement de sa charte, le Parc naturel régional du Perche organise une grande fête le 26 septembre 2010 au manoir de Courboyer, à Nocé.

### ➤ **Vidange de fosses septiques : la Communauté de Communes s'organise**

La Communauté de Communes du Perche-Gouet ayant pris la compétence "assainissement individuel", c'est elle qui désormais se charge de négocier au mieux les tarifs pour les vidanges de fosses septiques. Vous pourrez donc bientôt, si vous le souhaitez, faire appel au professionnel qui aura été sélectionné pour organiser votre vidange. Très prochainement, nous vous transmettrons un document vous informant de la procédure à suivre, ainsi que le nom d'un contact parmi vos élus qui sera en quelque sorte votre "réfèrent" sur la commune.

### ➤ Utilisation de pesticides : les collectivités réduisent la dose

Le 8 avril dernier, la commission Développement Durable de la Communauté de Communes du Perche-Gouet a organisé une séance de sensibilisation à la réduction de l'usage des pesticides. Cette première session, proposée à Frazé dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, s'adressait aux employés municipaux. Des agents et des élus de La Bazouche-Gouet, Brou, Bullou, Chapelle-Royale, Dampierre-sous-Brou, Frazé, Luigny et Unverre ont ainsi échangé sur leurs préoccupations communes : comment réaliser des espaces verts peu coûteux en eau et en entretien ? comment réduire l'utilisation de pesticides dans les cimetières, ces endroits où la végétation est la plus difficile à maîtriser ?

Au travers de son exposé, Magali GAL, représentante de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a apporté différents éléments de réponse : mise en œuvre de techniques alternatives de désherbage (thermique, mécanique), utilisation de couvre-sols (paillage, plantes recouvrantes), mais aussi acceptation de la végétation spontanée. A l'échelle d'une commune, différents outils peuvent être mis en place, depuis le plan de désherbage jusqu'à l'opération « zéro pesticide ». Citée en exemple, la Ville de Brou a ainsi réduit l'utilisation de produits phytosanitaires de 70 % en 10 ans.

Pour terminer, une visite de terrain (photo ci-contre) a permis de montrer les premières mesures mises en place à Frazé : paillage des massifs plantés dans le bourg, végétalisation des talus et des espaces vacants du cimetière, non utilisation des pesticides à moins de 5 mètres des cours d'eau.

Prochaine étape : sensibiliser les particuliers à cette problématique qui nous concerne tous.



### ➤ Sécurisation de la traversée du bourg : des tests sont en cours

Comme nous vous l'annonçons dans notre précédent bulletin, des réflexions sont menées afin de sécuriser la traversée du bourg. L'objectif est à la fois de réaliser des aménagements simples pour réduire la vitesse et d'améliorer les conditions de stationnement. S'agissant d'une route départementale, cette étude est conduite en lien étroit avec le Conseil général, qui a récemment installé des plots afin de tester un dispositif de stationnement alterné et de chicanes. Cette simulation va permettre de valider ce dispositif ou de l'ajuster afin de répondre au mieux aux attentes des riverains et commerçants tout en assurant la circulation.

D'autres aménagements sont par ailleurs à l'étude afin de freiner les véhicules venant de Chassant.

### ➤ Randonnée : tous les chemins mènent à Frazé !

Récemment, plusieurs panneaux touristiques ont été mis en place dans le bourg. De quoi s'agit-il ?

D'une part, le Pays Perche a installé place du Château un panneau répertoriant les itinéraires de randonnée pédestre passant sur notre commune :

- le *circuit des manoirs* – 11 km – accessible aux VTT – téléchargeable gratuitement sur le site internet du Comité départemental du tourisme ([www.tourisme28.com](http://www.tourisme28.com), rubrique commande et téléchargement de brochures → randonnée → circuits de randonnée pédestre → dans le Perche),
- le *circuit des châteaux et manoirs de Frazé* – 12,5 km – accessible aux VTT – publié dans le topoguide *Le Perche à pied*,
- le *GR35* – chemin de grande randonnée servant de support à l'itinéraire *Chartres – Mont-Saint-Michel* – téléchargeable gratuitement sur le site internet du Comité départemental du tourisme ([www.tourisme28.com](http://www.tourisme28.com), rubrique commande et téléchargement de brochures → randonnée → circuits de grandes randonnées).



D'autre part, le Conseil général vient de réaliser le jalonnement d'un itinéraire cyclable : *la véloroute Paris – Mont-Saint-Michel*. Ce cheminement emprunte principalement des routes à faible trafic sur lesquelles des panneaux « partageons la route » ont été mis en place. Il peut se parcourir dans les deux sens.

Cet itinéraire arrive sur notre commune depuis Illiers-Combray et Montigny-le-Chartif, puis poursuit sa route vers La-Croix-du-Perche pour rejoindre les environs de Nogent-le-Rotrou et continuer sur la voie verte Condé-sur-Huisne – Alençon récemment mise en service.

# LA PAGE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX FRAZE - MOTTEREAU

INTERVENTION DU SAMEDI 20 MARS 2010

Fuite sur canalisation d'eau potable Ø 50

(Frazé : secteur de La Lilaudière)

## Déroulement des opérations :

- 09h20 : Appel reçu sur téléphone fixe du Président du Syndicat (Jean-Yves POPULU), un administré a constaté une fuite d'eau dans un champ
- 09h40 : Se rendre sur place et constater la fuite
- 10h00 : Prendre contact avec le fontainier du Syndicat (Vincent PIAULT) et voir sa disponibilité
- 10h20 : Contacter l'entreprise (Benoist GALLOU) qui prendra en charge le plus rapidement possible le terrassement
- 10h30 : Vérifier que la vanne de fermeture du secteur fonctionne correctement
- 11h00 : Contacter par téléphone ou se rendre chez les particuliers pour prévenir de la coupure d'eau
- 12h15 : Arrivée de l'entreprise sur place
- 12h30 : Après terrassement, localisation de la fuite
- 12h50 : Le fontainier du Syndicat (Vincent PIAULT) intervient pour réparer
- 13h10 : Mise en place des deux brides
- 13h20 : Ouverture de la vanne de secteur, purge du réseau
- 13h25 : Protection des brides
- 13h30 : L'entrepreneur referme le trou en veillant de laisser le terrain propre
- 13h45 : Repli du matériel



Je remercie vivement monsieur Michel LAVIE d'avoir prévenu au plus tôt le Syndicat Intercommunal des Eaux ; lorsque l'on constate une fuite, attendre simplement 24h pour prévenir peut entrainer une perte de plusieurs centaines voire milliers de m<sup>3</sup> d'eau.

**Jean-Yves POPULU** Président, **François CHENEAU** Vice-Président du SIEFM

**Portable : 06 71 53 83 31 - Mairie de Frazé : 02 37 29 50 52**

Syndicat constitué :

- **Frazé** : Jean-Yves POPULU, Fabien MASSON, Daniel VALLEE
- **Mottereau** : François CHENEAU, Bruno GIRARD, Patrick MARTIN

## Événements communaux et associatifs de janvier à juin 2010

### ➤ Des Frazéens apprennent les gestes qui sauvent



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Que faire en cas de malaise d'un enfant ? Comment donner l'alerte de façon efficace ? Comment mettre un accidenté en sécurité en attendant les secours ? Ces quelques questions faisaient partie des nombreux points au programme de la session « prévention et secours civique de niveau 1 » suivie par une dizaine de Frazéens les 20 et 27 mars derniers.

Organisée sous l'impulsion du Comité des Fêtes avec l'aide de la commune et du Conseil général, cette formation leur a permis d'acquérir les bons réflexes et les techniques du geste qui sauve. « *Etant donné le nombre important de visiteurs que Frazé accueille lors de la brocante et des Journées du Patrimoine, il nous semblait essentiel d'acquérir ces bases de secourisme* », explique Alain Aboulker, président du Comité des fêtes. Les formateurs du centre de secours de Thiron-Gardais ont pour leur part salué cette initiative qui pour la première



©Mairie de Frazé / I. Lavie

fois réunissait dans une même session des agents communaux, des membres d'associations et des conseillers municipaux d'une même commune.

### ➤ Commémoration du 8 mai 1945 : 65 ans déjà

Cette année les Frazéens se sont réunis pour commémorer ensemble le 65<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. Après la lecture des messages officiels, mesdames Brigitte Pistre, maire de la commune, et Odette André, Présidente des Anciens Combattants, ont rappelé dans leurs interventions le rôle essentiel joué par les soldats de l'ombre, les héros de la résistance française. Le dépôt de la gerbe au monument aux morts, suivi du chant des partisans chanté en duo par mesdames Odette André et Muriel Giroux, repris par l'assistance, fut un moment d'émotion partagée.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

M. Sauveur di Gennaro a reçu un diplôme d'honneur.

### ➤ Le Trait d'Union se distingue à l'échelon national



©Mairie de Frazé / X. Héroin

Le mois de mai a été placé sous le signe de la réussite sportive pour les membres du Trait d'Union. Tout d'abord, les 1<sup>er</sup> et 2 mai, 7 pongistes se sont rendus à Gévézé (35), pour prendre part aux championnats nationaux B UFOLEP de tennis de table en individuel. Nathalie Bouillon et Véronique Lesieur (photo de gauche) disputaient la coupe nationale "Pierre Perrier" et sont montées sur le podium en s'attribuant une belle 3<sup>ème</sup> place. 21 Frazéens avaient fait le déplacement pour les encourager.

Les 22 et 23 mai, Maryline Sevestre et sa fille Gaëlle (photo de droite) portaient également les couleurs du Trait d'Union à l'occasion des nationaux de tir à l'arc qui avaient lieu à Mignaloux-Beauvoir (86). Elles se sont classées 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup>.



©Mairie de Frazé / M. Sevestre

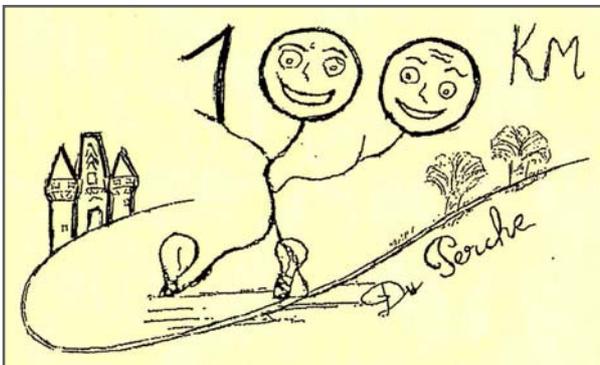
### ➤ Le GIC des 3 Rivières veille sur les populations de gibier

Comme chaque année au printemps, le Groupement d'intérêt cynégétique des Trois Rivières a arpenté une bonne partie de la commune début mars à l'occasion du comptage des perdreaux et lièvres. Les chasseurs se sont à nouveau donné rendez-vous courant avril pour recenser les coqs faisans chanteurs. Voici l'évolution des résultats sur les 4 dernières années :

	2007	2008	2009	2010
<b>perdrix</b> (en couples aux 100 ha)	9,40	9,53	5,95	4,54
<b>lièvres</b> (en individus aux 100 ha)	24,40	25,95	27,70	32,50
<b>faisans</b> (nombre de coqs chanteurs)	167	233	209	253



### ➤ 100 kilomètres à pied, ça use les souliers !



Les 10 et 11 juillet prochains, la randonnée « les 100 km du Perche » passera par Frazé. Cette randonnée référencée par la Fédération Française de Randonnée est ouverte à tous, marcheurs chevronnés ou amateurs occasionnels, licenciés ou non, et se parcourt en « allure libre ». L'organisation est assurée par une équipe de bénévoles passionnés autour de Patrice BOUHOURS, ébéniste à Trizay-Coutretot-Saint-Serge et « centbornard » bien connu.

Les participants pourront profiter pleinement et en toute sécurité du plaisir de marcher dans un environnement exceptionnel et dans une ambiance résolument conviviale et festive. Les organisateurs ont tout mis en œuvre pour faire

découvrir aux marcheurs les collines, forêts, châteaux et manoirs, les richesses naturelles, culturelles et humaines du Perche. Afin de laisser à chacun la possibilité d'aller selon son rythme, trois circuits sur les chemins percheros sont proposés au départ de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge le 10 juillet : les 100 km et 50 km partiront à 10h, les 25 km à 11h.

Communes traversées par les circuits : Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, La Gaudaine, Thiron-Gardais, Chassant, Frazé, La Croix-du-Perche, Argenvilliers, Beaumont-les-Autels, Vichères, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Nogent-le-Rotrou, Margon, Coudreceau, Marolles-les-Buis, Fréigny, Saint-Denis-d'Authou, Brunelles, Champrond-en-Perchet.

Les amateurs de marche qui souhaitent participer à cette randonnée touristique et non sportive peuvent s'inscrire auprès de Patrice BOUHOURS au 02 37 52 27 38 ou par courriel [cent-km-du-perche@hotmail.fr](mailto:cent-km-du-perche@hotmail.fr)

Droits d'inscription : 100 km = 28 € ; 50 km = 13 € ; 25 km = 7 €.

Ravitaillement assuré par l'organisation pour toutes les distances.

**Le passage à Frazé est prévu le 10 juillet de 13h30 à 17h.** Un stand d'accueil est prévu sur la place du Château. Il permettra aux marcheurs de se ravitailler, de se reposer quelques instants et même, pour ceux qui auraient les muscles un peu tendus, de se faire masser avant de repartir. Nous restons persuadés que les Frazéens seront nombreux sur le parcours et lançons un appel aux bonnes volontés pour aider notre association « LE TRAIT D'UNION » à offrir aux visiteurs quelques suppléments de réconfort en leur préparant des parts de gâteaux de riz, de semoule ou tartes maison (tout le ravitaillement de base étant fourni par l'organisation).

Avec le « TRAIT D'UNION » nous souhaitons tout mettre en œuvre pour que les marcheurs reviennent en promeneurs visiter notre commune. Pour tout renseignement au plan local vous pouvez vous adresser à : Gérard TRECUL pour le TRAIT D'UNION ou Bernard BERTRY pour la municipalité.

#### **Frazé rendra un hommage particulier à Gilbert ROGER, originaire de la commune**

En collaboration avec sa famille, une exposition sera consacrée à cet ancien champion du monde, dans la salle de la mairie. Né à Frazé, Gilbert Roger fût six fois vainqueur de Paris-Strasbourg : en 1949, 1953, 1954, 1956, 1957 et 1958. Il a réalisé son record en 1953, en parcourant à pied les 515 km en 66 h 50 (7,705 km à l'heure).

➤ Retour en images sur les derniers temps forts de Frazé



- 1 : pêche autour du plan d'eau de la Cayenne – ouverte jusqu'à fin octobre – cartes en vente sur place ou à la boulangerie
- 2 : le 8 mai, Brigitte Pistre et Luc Lamirault ont mis à l'honneur les doyens du banquet des aînés, Marcel Carré et Madeleine Bualé
- 3 : brocante, le 9 mai
- 4 : Jean-Paul Bualé et Bernard Bertry, lors du méchoui de l'Amicale des Anciens Elèves, le 25 avril
- 5 : nos musiciens Michel Chapelle et Paul Rougier le 8 mai, lors du banquet des aînés
- 6 et 7 : les enfants, lors de la fête de fin d'année scolaire le 19 juin à Chassant
- 8 : feu de la Saint-Jean du Trait d'Union, le 19 juin

## ➤ Journées du Patrimoine : Frazé se prépare

Fort de sa première expérience et fier de son succès en 2009, le comité d'organisation des Journées du Patrimoine a décidé de renouveler cette grande manifestation qui se déroulera cette année les 18 et 19 septembre 2010. Le thème retenu par le Ministère de la Culture est celui des grands hommes.

Le comité d'organisation est composé de certains des membres du Conseil municipal, de Mr et Mme de Loture, Mr et Mme Lelong et Mme Guérin pour le Château, de Jérôme Lecomte employé communal, de présidents et membres d'associations de Frazé : Michel Lavie pour le GIC, Gérard Trécul, Xavier Héroin, Michel Fraboulet pour le Trait-d'Union, Alain Aboulker pour le Comité des Fêtes, Jean-Paul Bualé et Denis Mesnager pour l'Amicale des Anciens Elèves. Qu'ils soient ici tous sincèrement remerciés pour leur remarquable contribution.

Deux réunions se sont déroulées depuis le début de l'année. De nouvelles animations, de nouvelles surprises sont au programme de cette deuxième édition. Fin août, début septembre, le programme vous en sera communiqué. Notez d'ores et déjà qu'un dîner sera donné au Château, le samedi 18 septembre. Au menu : un cochon grillé ! Nous voulons réserver les premières places aux Frazéens qui seront prioritaires pour les réservations. Donc, répondez rapidement à l'invitation qui vous sera faite fin juillet / début août en réservant vos places.

**Pour faire de ces journées un moment fort pour Frazé, une manifestation réussie, nous avons besoin de bonnes volontés. Un appel est lancé à tous, jeunes et moins jeunes, pour contribuer à l'organisation de cette grande manifestation. Les artistes peintres, photographes et les personnes possédant des cartes postales de Frazé sont également invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie (tel : 02.37.29.50.52) ou de Philippe Lebel, en charge de la coordination des Journées du Patrimoine (tel : 06.85.30.92.05).**

## Etat civil

**Décès :**

- Mme Yvette TRECUL, le 12/01/2010 à Nogent-le-Rotrou
- M. Joël BOUILLY, le 23/01/2010 à Dreux
- Mme Sylviane HÉROIN, le 26/01/2010 à Frazé
- M. Marius MÉNAGER, le 26/03/2010 à Châteaudun
- M. Jacques LEGRAND, le 26/04/2010 à Frazé

**Mariages :**

- M. Bruno ALEXANDRE et Melle Laurence BOUCHER, le 15/05/2010
- M. François CARTENET et Melle Juliette GUERIN, le 19/06/2010

**Naissances :**

- Antoine CONIN, le 18/02/2010 au Coudray
- Mahaut BELLANGER, le 15/03/2010 au Coudray
- Mathieu GIRARDEY, le 18/04/2010 à Mainvilliers
- Mathis BOURDIN, le 08/06/2010 à Châteaudun

## Bienvenue à Stéphane

Peut-être l'avez-vous déjà rencontré en train de tondre ou d'entretenir les locaux communaux ? Stéphane Jedrzejewski travaille sur la commune, aux côtés de Jérôme et Eric. Son recrutement, via le comité de bassin d'emploi (CBE) de Nogent-le-Rotrou, nous a permis de renforcer l'équipe au moment de l'été, puisque Stéphane est là pour six mois.

## Merci à Ellen

Cette année la mairie a accueilli au mois de juin une stagiaire : Ellen Valy, domiciliée à la Scierie et étudiante en gestion urbaine à l'IUT d'Alençon, a passé quelques semaines aux côtés de Christine Trécul, notre secrétaire de mairie, et ainsi pu préparer un travail de synthèse sur la construction du commerce, mémoire qu'elle présentera à ses enseignants à l'issue de son stage.

Nous avons apprécié sa vivacité d'esprit, sa bonne humeur et ses grandes facultés d'adaptation ; et il en faut pour suivre l'activité d'une secrétaire de mairie, qui passe d'un sujet à l'autre et aborde des questions d'ordre très varié en quelques instants : juridique, social, comptable, administratif, état-civil ou urbanisme, architectural ou sanitaire, on ne s'ennuie jamais dans une petite mairie !

## Agenda

MOIS	DATES	EVENEMENTS	STRUCTURES ORGANISATRICES
JUILLET	samedi 10 à partir de 10 h mardi 13 et mercredi 14*	100 km du Perche Fête Nationale	Trait d'Union (correspondant pour Frazé) Municipalité et Comité des fêtes
SEPTEMBRE	samedi 18 et dimanche 19	Journées du Patrimoine	Associations de Frazé / Château / Municipalité
OCTOBRE	samedi 23 à 20 h30	Loto	Amicale des anciens élèves
NOVEMBRE	jeudi 11	Commémoration de l'Armistice	Municipalité
DECEMBRE	samedi 4 à 15 h samedi 18 à 15 h	Colis des aînés Noël des enfants	CCAS Comité des fêtes

*En fonction des circonstances, les horaires peuvent être appelés à subir une modification. Veuillez consulter quelques jours à l'avance l'affichage devant la mairie.*

### \*Programme de la Fête Nationale

Mardi 13 juillet :

- 17 h 30 : jeux pour les enfants devant la salle des fêtes
- 18 h : inauguration du terrain de football
- 19 h : apéritif
- 20 h : buffet champêtre (*voir fiche d'inscription jointe*) et début du bal
- 22 h 30 : retraite aux flambeaux
- 23 h : feu d'artifice auprès de l'étang, puis retour à la salle des fêtes pour la suite du bal

Mercredi 14 juillet :

- 11 h 30 : dépôt de gerbe au monument aux morts et vin d'honneur à la mairie



## Informations pratiques

### Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9 h à 12 h  
le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h  
permanence des élus chaque samedi de 10 h 30 à 12 h  
téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52  
fax : 02.37.29.50.14  
adresse mail : [mairie.fraze@wanadoo.fr](mailto:mairie.fraze@wanadoo.fr)  
site internet officiel de la commune : [www.mairie-fraze.fr](http://www.mairie-fraze.fr)

### En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70  
Bernard BERTRY, 1<sup>er</sup> adjoint : 06.85.12.55.17  
Philippe LEBEL, 2<sup>ème</sup> adjoint : 06.85.30.92.05  
Fabien MASSON, 3<sup>ème</sup> adjoint : 06.26.63.60.03

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, appelez le 06.71.53.83.31

### **Rappel : vos élus tiennent différentes permanences en mairie :**

**le samedi matin**, de 10 h 30 à 12 h (à noter que le premier samedi du mois, cette permanence est assurée par Alain Gauthier, spécialiste des questions d'ordre social)  
**le 1<sup>er</sup> jeudi du mois**, de 17 h 30 à 19 h, permanences juridiques assurées par Virginie Gatineau (prendre rendez-vous à l'avance auprès de la mairie)

➤ **21 juin : Frazé a fêté l'arrivée de l'été en musique et en chanson**

Pour fêter l'arrivée de l'été, le Comité des Fêtes a orchestré un apéritif musical sur la place du Château. Cette fête de la musique a pris une dimension intercommunale, avec la participation de la chorale intercommunale du Perche Gouet, composée d'adultes et d'enfants. Des musiciens de Frazé ont également profité de ce rendez-vous convivial pour interpréter quelques airs.



**Le Petit Frazéen**

Bulletin municipal n° 6 – juin 2010

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, maire de Frazé

Rédaction : Brigitte Pistre, avec la participation de Bernard Bertry, Aurélie Cuvier, Jean-Louis Guillemot, Xavier Héroin, Isabelle Lavie, Philippe Lebel, Fabien Masson, Jean-Yves Populu

Illustrations : Isabelle Lavie, Philippe Lebel, Jean-Yves Populu, Trait d'Union

Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel

Impression : Florilège Graphique

Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet [www.mairie-fraze.fr](http://www.mairie-fraze.fr) rubrique Municipalité → Bulletins municipaux